

022911



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

08 JUIN 2016

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service Eau – Risques

Affaire suivie par : Bernard Cardelli

Tél. : 04.93.72.74.04

✉ bernard.cardelli@alpes-maritimes.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Territoires et de la
Mer des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Direction générale adjointe pour le Développement

Objet : Projet de PPR mouvements de terrains de Nice – Modification du document sur le secteur de la grotte du Lazaret.

À la suite du lancement de la consultation sur le projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain de Nice, vous avez appelé mon attention sur le risque de chute de blocs identifié sur le secteur de la grotte du Lazaret, site remarquable géré par le Département.

Une réunion, à laquelle ont participé la DDTM, le CEREMA et vos services, s'est tenue sur site le 12 mai 2016.

Le bureau d'ingénieurs conseils Géolithe a précisé son avis dans un rapport établi le 19 mai 2016. Le CEREMA a fait savoir que cette nouvelle analyse de Géolithe n'appelait pas d'avis contraire de sa part, « sous réserve que des travaux de terrassement ne soient pas réalisés sur le massif d'appui situé sous le compartiment rocheux ». Cette réserve concerne la masse isolée de 15m³, qui représente le risque le plus important sur le site de la grotte du Lazaret.

Au regard de ces éléments, je vous confirme par la présente que le plan de zonage du plan de prévention des risques (PPR) mouvement de terrain fera l'objet d'une modification sur ce site, avec un reclassement en aléa faible. La nouvelle version sera communiquée à l'ensemble des personnes consultées dès que la cartographie aura pu être mise à jour.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires et de la Mer

Sébastien FOREST